

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1237

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 23 mars 2020, le Règlement numéro 1237 *décrétant une dépense et un emprunt de 270 000 \$ pour la reconstruction des infrastructures de l'ancienne avenue Valcourt.*

QUE la MRC de Montmagny a approuvé le Règlement numéro 1237 le 23 avril 2020.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1237 le 6 juillet 2020.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée.

QUE le règlement numéro 1237 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce sixième jour du mois de juillet deux mille vingt.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



M^c Karine Simard, avocate